



**Périmètre
MP SUD**

Tous les mois, vos Délégués du Personnel rencontrent la Direction de l'ADSOM dans le cadre des réunions DP (Délégués du personnel).

Vous trouverez ci-dessous une sélection de questions posées et de réponses apportées.

Bonne lecture,

ARCQ

CFE-CGC ADSOM : Certains vendeurs n'ont pas connaissance à ce jour de leur positionnement sur ARCQ. Pouvez-vous nous indiquer à quelle date les vendeurs auront connaissance de leur positionnement ?

DIRECTION ADSOM : Les managers vont remettre (ou en cours) aux conseillers les évaluations. Les salariés pourront alors connaître leur positionnement. Ces évaluations seront accompagnées des plans de développement des compétences quand ils ont été rédigés.

CFE-CGC ADSOM : Quand les fiches métiers seront-elles validées ?

DIRECTION AD SOM : Tous les métiers sont en cours de déploiement, ou généralisés, ou en cours de généralisation ou en pilote.

CFE-CGC AD SOM : Quand l'accord RCQ va-t-il être déployé à l'AD ?

DIRECTION ADSOM : Voir ci-dessus : cela dépend des métiers.

CFE-CGC ADSOM : Quels sont les recours possibles du côté des salariés en cas de désaccord avec le positionnement métier qui est proposé par le manager ?

DIRECTION ADSOM : L'accord prévoit dans son article 2.4.1 cette situation : « En cas de litige sur l'application de la mesure et de dialogue infructueux avec son/sa manager, le/la salarié-e peut en référer à son/sa responsable ressources Humaines. L'examen des recours, qui ne seraient pas résolus au niveau de l'unité, est réalisée au niveau de l'établissement principal (DO ou Division). Si la solution ne lui semble pas satisfaisante, le/la salarié-e peut également se saisir des autres voies de recours possibles dans l'entreprise (CAP, CCP, etc...)

CONGES

CFE-CGC ADSOM : Certains salariés titulaires se voient systématiquement refuser des demandes de congés les samedis alors que ceux-ci sont acceptés pour des contrats pro.

Existe-t-il à l'AD SOM une règle qui interdit de poser des congés le samedi à des salariés titulaire ? Si non, pouvez-vous rappeler à l'ensemble des managers la règle d'application des congés à l'AD SOM ?

DIRECTION ADSOM : Il n'existe pas de règles interdisant le dépôt de congés les samedis, mais cette journée est une journée importante dans nos boutiques, les flux sont nombreux et le manager accorde ou non les congés en fonction du staffing présent.

■ DEMANDES DE PLUS EN PLUS COMPLEXES,
EFFECTIFS EN BAISSSE, STRESS.....



PRIME DE FIN D'ANNEE

CFE-CGC : La direction Orange a-t-elle prévue d'octroyer une prime de fin d'année à ses salariés

DIRECTION AD SOM : Orange a souhaité répondre à l'appel du Président de la République en s'engageant concrètement en faveur du pouvoir d'achat de ses salariés aux revenus plus modestes » Ainsi Orange a décidé le versement d'une « prime de solidarité » à tous ses salariés en France dont le salaire brut annuel est inférieur à trente mille euros.

Cette prime de solidarité sera d'un montant de :

- 1 000 euros pour les salariés ayant moins de vingt-cinq mille euros de salaire annuel brut
- 500 euros pour les salariés ayant un salaire annuel brut compris entre vingt-cinq et trente mille euros.

Elle sera versée avant la fin de l'année.

Les conditions précises d'attribution seront communiquées dans les prochains jours, en lien avec la publication, par le gouvernement, des dispositions relatives à l'exonération fiscale et sociale de cette mesure.

PVC

CFE-CGC ADSOM : Quelle est la règle de maintien de PVC pour les salariés en arrêt maladie ?

DIRECTION ADSOM : Les règles de maintien de la PVC sont les suivantes

Un conseiller absent pour congés, maladie ou formation perçoit son gain PVC (OPC et SAM) issu de PVC à concurrence d'un jour travaillé à minima par mois calendaire.

Un conseiller absent sur un mois complet, ne perçoit pas de pvc.

En résumé, pas de compensation pendant les congés maladie pour un conseiller si le Congé Maladie est supérieur à 1 mois.

Les indemnités journalières de Sécurité Sociale et de prévoyance Humanis prennent en compte la totalité de la rémunération perçue au cours des 12 derniers mois.

CFE-CGC ADSOM : Quelle est la règle de maintien de PVC pour les salariés en congés maternité ?

DIRECTION ADSOM : Dès que la salariée part en congés maternité, la Part Variable est prise en compte par le CSRH qui versera une Part Variable équivalente à la moyenne des Parts Variables perçues par la salariée au cours des 12 derniers mois.

CFE-CGC ADSOM : Quelle est la règle de maintien de PVC pour les salariés en congés paternité ?

DIRECTION ADSOM : La Part Variable Commerciale est garantie par un mécanisme d'ajustement (en comparant PVC réalisée sur la période travaillée et PVC PUB, si une différence apparaît, un ajustement est alors versé au conseiller)

CRM

CFE-CGC ADSOM : Pouvez-vous nous indiquer quand les conseillers boutiques et les conseillers du 3900 auront le même outil (CRM) afin d'avoir la même visibilité sur les dossiers clients ?

DIRECTION ADSOM : Nous n'avons pas d'informations à date sur cette question.

MANIFESTATIONS DES GILETS JAUNES

CFE-CGC ADSOM : Suite aux manifestations des gilets jaunes et des étudiants, la direction de l'AD à t'elle prévue de réadapter les objectifs sur le mois en cours ?

DIRECTION ADSOM : La journée du samedi 8 décembre a été neutralisée en vue du challenge, une analyse sera faite des résultats et de l'impact du mouvement des gilets jaunes sur les PVC des conseillers et managers des boutiques dont le fonctionnement a été perturbé par le mouvement

CFE-CGC ADSOM : Suite à la manifestation des gilets jaunes le samedi 8 décembre, certaines boutiques ont dû fermer sur ordre de la DO.

Pouvez-vous nous confirmer que les salariés impactés par ces fermetures n'auront pas à poser de CA, de JTL ou de récupérer leur journée ?

DIRECTION ADSOM : La note sur les gilets jaunes sera appliquée, elle précise clairement dans quelles conditions les CA, JTL ou RC peuvent être demandés par l'entreprise.

Des questions ?

N'hésitez pas à solliciter vos Délégués syndicaux CFE-CGC ADSOM :

Maryline REY & Denis GAWLIK

Votre élu DP :

Jean-Marc JAFFRES

Votre représentante Syndicale CFE-CGC :

Emilie GALL